

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 27 MAI 2014

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 27 mai 2014 à 13 h 15 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Avis de motion, projet de règlement 196-2014 modifiant le règlement 191-2014 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2014.**
- 5) **Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'assurance collective.**
- 6) **Période de questions.**
- 7) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2014-05-4754

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Avis de motion, projet de règlement 196-2014 modifiant le règlement 191-2014 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2014.

Résolution 2014-05-4755

Avis de motion est donné par le conseiller Yvon Roy qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 191-2014 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2014..

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

5) Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'assurance collective.

Résolution 2014-05-4756

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre de l'appel d'offres pour le renouvellement d'un contrat pour la fourniture d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT Qu'une seule compagnie a déposé une soumission, soit la Financière Manuvie ;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de 16-28 mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu :

1. D'accepter la soumission de la Financière Manuvie pour toutes les protections qui y sont prévues.
2. Que ce contrat soit pour une durée de seize (16) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que la mise en vigueur soit effective le 1er juin 2014, que les taux soient garantis jusqu'au 31 octobre 2015.

3. Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour 16 mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.
4. Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2014-05-4757

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 13 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier